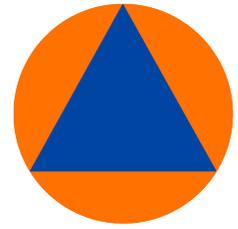


Date d'émission :

Date de révision : Le 3 juillet 2019



PLAN RÉGIONAL CHALEUR EXTRÊME

PAR LE CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET
DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE

PRÉFACE

Le Plan régional – chaleur extrême est une production du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale.

La rédaction de ce dernier est inspirée du Plan Régional de Prévention et de Protection, Guide à l'intention des établissements de Santé, intitulé « Chaleur Accablante ou Extrême 2018 », produit par le Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal ainsi que « Plan régional – Événements climatiques hivernaux extrêmes 2019 » du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale.

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale tient à remercier toutes les personnes qui ont rendu possible la publication de ce document. En particulier à l'équipe de coordination de la sécurité civile et des mesures d'urgence (ECSCMU) ainsi que la direction de santé publique (DSPulique).

ISBN XXXX

Dépôt légal

Bibliothèques et Archives nationales du Québec, 2019

Le document actuel s'adresse aux installations du CIUSSS de la Capitale-Nationale, ainsi que le CHU de Québec et l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec (IUCPQ), et ce, à des fins de planification et de formation. Les informations issues de ce dernier peuvent être utilisées ou reproduites à la condition d'en mentionner la source.

© Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2019

TABLE DES MATIÈRES

Préface.....	iii
Lexique	7
Glossaire	9
Démarche de gestion des risques	11
1. Contexte	12
1.1. La coordination régionale.....	12
1.2. La visée du plan	12
1.3. Les objectifs	12
1.4. La portée du plan.....	13
1.5. Les aspects légaux et réglementaires.....	13
1.6. Les acteurs concernés.....	13
2. Identification des risques	14
2.1. Caractérisation de l'aléa	14
2.2. Les conséquences de la chaleur sur la santé.....	14
2.3. Les risques et vulnérabilités régionales.....	15
2.4. Les antécédents d'occurrence.....	17
3. Évaluation des risques.....	18
3.1. Les mesures existantes.....	18
Prévention.....	18
Surveillance et vigie	18
Mesures d'adaptation.....	18
Formation du personnel.....	19
Sensibilisation	19
3.2. Le niveau de risque.....	19
4. Mesures régionales au niveau du traitement des risques	20
4.1. Les modalités et les responsabilités du CIUSSS de la Capitale-Nationale liées à la gestion de l'aléa	20
Phase de pré-alerte.....	20
Phase d'alerte	23
Phase de mobilisation/action	25
Phase de démobilisation.....	27
Phase de rétroaction.....	28

4.2. Les rôles des différents volets et acteurs au sein de la structure de sécurité civile régionale	29
Prévention.....	29
Préparation	30
Intervention	31
Rétablissement	33
ANNEXE.....	36
Outils de communication.....	36

LEXIQUE

Abréviations et sigles	Définition
CCSC	Centre de Communication Santé des Capitales
CH	Centre hospitalier
CHSLD	Centre d'hébergement de soins de longue durée
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CPE	Centre de la petite enfance
CRSC-MS	Coordonnateur régional en sécurité civile – mission santé
CRQ	Clinique réseau Québec
CTSC	Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale
DITSADP	Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et Déficience physique
DJ	Direction du programme jeunesse
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
DSMD	Direction des programmes de Santé mentale et Dépendances
DSPublique	Direction de santé publique
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
ECSCMU	Équipe de coordination de sécurité civile et des mesures d'urgence du CIUSSS de la Capitale-Nationale
GMF	Groupe de médecine de famille
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MFA	Ministère de la Famille
M/O	Ministère/Organisme
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OMHQ	Office municipal d'habitation de Québec
ORSC	Organisation régionale de sécurité civile

Abréviations et sigles	Définition
RH	Ressources humaines
RI	Ressources intermédiaires
RNI	Ressources non institutionnelles
RPA	Résidences privées pour aînés
RTF	Ressource de type familial
SAPA	Soutien à l'autonomie des personnes âgées

GLOSSAIRE

Aléa

Phénomène, manifestation physique ou activité humaine susceptible d’occasionner des pertes de vies humaines ou des blessures, des dommages aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l’environnement.

Comité tactique de sécurité civile de la Capitale-Nationale

Comité agissant au sein des quatre dimensions de la sécurité civile (prévention, préparation, intervention et rétablissement). Il regroupe les coordonnateurs locaux de sécurité civile du CHU de Québec et de l’IUCPQ, ainsi que des représentants des différents volets du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale. La coordination du comité est effectuée par l’ECSCMU, assurant la coordination régionale de la mission Santé.

Gestion des risques

Processus régulier, continu et coordonné qui permet l’identification, l’analyse, le contrôle et l’évaluation des risques et des situations jugées à risque de devenir un aléa.

Mission santé

Le MSSS demeure le premier responsable de la mission santé auprès des autorités gouvernementales. Il partage en grande partie cette responsabilité avec les centres intégrés. La mission santé est composée de 6 volets de réponse aux conséquences d’un aléa. Les volets sont :

- Pré-hospitalier d’urgence
- Hospitalier
- Santé première ligne
- Socio sanitaire spécifique
- Psychosocial
- Santé publique

Elle comprend également un volet transversal : les communications.

Phases de réponse à l’aléa

Pré-alerte (prévention) : Activité qui consiste à surveiller et analyser des informations pour permettre d’anticiper des événements;

Alerte (préparation) : Moyen de prévenir de l’imminence ou de l’arrivée d’un aléa à la suite de l’atteinte des critères d’alerte;

Mobilisation (intervention) : Action de mobiliser les ressources en vue de répondre aux besoins sociosanitaires engendrés par l’aléa ou de maintenir les services essentiels;

Action (intervention) : Ensemble des activités et des mesures déployées permettant de répondre efficacement aux besoins engendrés par l’aléa dans les dimensions de l’intervention et du rétablissement;

Démobilisation (rétablissement) : Action de rappeler les ressources mobilisées à leurs activités habituelles et de leur offrir des mesures de soutien facilitant la gestion du stress;

Rétroaction (rétablissement) : Ensemble des activités de retour sur la réponse à l'aléa permettant de tirer des leçons, dans un objectif d'améliorer les mesures de prévention et de préparation.

Plan national de sécurité civile	Prévoit un partage des responsabilités entre les ministères et organismes gouvernementaux en fonction de leurs compétences, et ce, en faisant appel à la notion de mission afin de pouvoir réagir rapidement à différents types d'aléa.
Réseau régional de la santé et des services sociaux	Il s'agit de l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux publics et privés conventionnés ou affiliés de la région, impliquant notamment le CHU de Québec et l'IUCPQ.
Risque	Combinaison de la probabilité d'occurrence d'un aléa et des conséquences pour les éléments vulnérables d'un milieu donné.
Sécurité civile	Orientation permettant la prévention des risques liés à des aléas dans un objectif de la protection de la population, des biens matériels et de l'environnement.
Sinistre	Le « sinistre », tel qu'il est défini dans la Loi sur la sécurité civile, est : « Un événement dû à un phénomène naturel, une défaillance technologique ou un accident découlant ou non de l'intervention humaine, qui cause de graves préjudices aux personnes ou d'importants dommages aux biens et exige de la collectivité affectée des mesures inhabituelles, notamment une inondation, une secousse sismique, un mouvement de sol, une explosion, une émission toxique ou une pandémie ».
Usager	Toute personne inscrite ou admise qui a reçu, aurait dû recevoir, reçoit ou requiert des services de l'établissement.
Volet communications	Implique la planification et la coordination du contenu, des moyens de diffusion et du moment de transmission de données et d'informations au sein de l'organisation, auprès des médias et des partenaires.
Volet santé publique	Réalise des activités de surveillance, de détection et de suivi des menaces pour la santé lors d'un épisode de chaleur extrême. Bref, il renvoie à la réalisation d'enquêtes, d'analyses et d'avertissements liés aux aléas pouvant causer des répercussions sur la santé de la population sur le territoire.

DÉMARCHE DE GESTION DES RISQUES

Le présent document a pour objectif de présenter le plan régional afin de traiter les risques pour la santé des épisodes climatiques de chaleur sur le territoire de la Capitale-Nationale. Le cadre de référence utilisé est celui des principes de la sécurité civile au sein des travaux développés par le ministère de la Sécurité publique du Gouvernement du Québec. Ces derniers sont colligés dans le *Manuel de gestion des risques de sinistre du ministère de la Santé et des Services sociaux*.

Le processus de la gestion des risques porte sur les éléments suivants :

- 1- L'établissement du contexte (acteurs impliqués, portée, objectifs principaux et secondaires)
- 2- L'appréciation du risque (identifier et évaluer le risque de sinistre)
- 3- Le traitement du risque (identifier et planifier la mise en œuvre des mesures préventives et atténuantes en lien avec l'aléa)

1. CONTEXTE

1.1. LA COORDINATION RÉGIONALE

La coordination régionale de la mission *Santé* du Plan national de sécurité civile est assurée par l'Équipe de coordination de sécurité civile et des mesures d'urgence (ECSCMU) du CIUSSS de la Capitale-Nationale, faisant partie de la Direction de la qualité, évaluation, performance et de l'éthique (DQÉPÉ).

L'ECSCMU alloue donc une coordination et une concertation efficace entre le CIUSSS de la Capitale-Nationale, les établissements non fusionnés ainsi que les partenaires de la sécurité civile lors d'épisodes de chaleur.

1.2. LA VISÉE DU PLAN

Le Plan régional de chaleur extrême est un complément au Plan ministériel de gestion des épisodes de chaleur extrême, ainsi qu'au plan régional de sécurité civile sociosanitaire. Ainsi, il précise les mesures à mettre en place en lien avec la survenue de cet événement climatique extrême dans la région de la Capitale-Nationale en lien avec les quatre dimensions de la sécurité civile :

- Prévention : Ensemble de mesures et d'activités établies en permanence afin de diminuer les risques et l'ampleur des conséquences potentielles d'un aléa, et ce, en plus de sa probabilité d'occurrence.
- Préparation : Ensemble de mesures et d'activités instaurées afin de renforcer les capacités de réponse à un aléa.
- Intervention : Ensemble de mesures et d'activités entreprises pendant ou immédiatement après la survenue d'un aléa, afin de protéger la population, leurs biens et services essentiels, ainsi que l'environnement.
- Rétablissement : Ensemble de mesures et d'activités déployées à la suite de la survenue d'un aléa afin de restaurer les conditions sociales, physiques, environnementales et économiques d'une collectivité.

1.3. LES OBJECTIFS

De manière plus concise, le plan vise à :

- Connaître et comprendre l'aléa de la chaleur, ainsi que ses conséquences potentielles sur la santé;
- Établir et faire connaître l'ensemble des mesures établies dans l'optique de la gestion et de l'atténuation des risques de cet aléa pour la santé, ainsi que de sa réduction d'occurrence;
- Majorer la réponse au sinistre et favoriser la collaboration au sein du réseau de la santé, ainsi que des partenaires;
- Visualiser le partage des activités dans tous les volets de réponse en sécurité civile;
- Présenter les mesures envisageables en lien avec la restauration des conditions sociales, économiques, physiques et environnementales.

1.4. LA PORTÉE DU PLAN

Ce plan régional vise tout d’abord l’ensemble des acteurs dans les installations du CIUSSS de la Capitale-Nationale, par exemple les employés, les professionnels de la santé (incluant les médecins, les sages-femmes, les dentistes, etc.), les stagiaires, les bénévoles ainsi que les fournisseurs de soins et de services. Aussi, les informations répertoriées s’adressent à la population de la région de la Capitale-Nationale et les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

1.5. LES ASPECTS LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Les lois et les règlements qui encadrent le plan régional sont :

- Loi sur la sécurité civile
- Loi sur la santé publique
- Loi sur la santé et la sécurité du travail
- Règlement sur la santé et la sécurité du travail
- Loi sur les services de santé et les services sociaux

1.6. LES ACTEURS CONCERNÉS

La participation de nombreuses personnes est nécessaire au niveau de la gestion des risques pour la santé de l’aléa de la chaleur, et ce, dans un contexte de responsabilité partagée et de synergie entre les établissements et partenaires régionaux du réseau de la santé et des services sociaux. Ces derniers sont plus précisément :

- Le président, les directeurs, les gestionnaires, les employés et le personnel médical du CIUSSS de la Capitale-Nationale.
- Les présidents et directeurs des établissements partenaires non-fusionnées (CHU, IUCPQ)
- Les nombreux partenaires régionaux (ex. : la Ville de Québec, l’ORSC, les organismes communautaires, etc.)
- Les coordonnateurs de sécurité civile et leurs équipes

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

2.1. CARACTÉRISATION DE L'ALÉA

Puisque le corps humain a besoin d'une période d'adaptation afin de s'habituer à des changements drastiques de température, l'aléa de la chaleur est associé à la provocation de nombreux problèmes de santé, voir des décès (Gouvernement du Québec – Santé Montréal, 2019). Les critères météorologiques pour cet aléa sont :

Épisode de chaleur La température atteint 30°C et le facteur humidex est de 40 et ces deux conditions durent pendant au moins une heure ou lorsque la température est d'au moins 40°C.

Chaleur extrême Au moins 3 jours consécutifs où la température atteint 31°C durant le jour, 18°C la nuit et, à titre indicatif, un indice humidex de 37 (critères spécifiques à la région de la Capitale-Nationale). Les impacts sur la santé, notamment les décès, se font principalement sentir lors des épisodes de chaleur extrême.

2.2. LES CONSÉQUENCES DE LA CHALEUR SUR LA SANTÉ

Les vagues de chaleur sont particulièrement problématiques pour la clientèle vulnérable et les nombreux travailleurs qui doivent effectuer des tâches physiques exigeantes. De manière plus concise, les principales conséquences de la chaleur sur la santé (Gouvernement du Québec, 2019) sont :

- L'œdème de chaleur
- Les éruptions cutanées
- Les crampes de chaleur
- L'épuisement lié à la chaleur
- La syncope liée à la chaleur
- Le coup de chaleur

Les principaux symptômes reliés aux complications de la chaleur pour la santé peuvent apparaître subitement et comprennent :

- La nausée
- L'irritabilité
- Les étourdissements
- Les faiblesses musculaires ou crampes
- Les maux de tête
- La fatigue
- La soif
- La transpiration excessive
- La température corporelle élevée
- La peau chaude ou sèche
- La confusio
- La perte de conscience
- Les convulsions

En outre, comme le mentionne le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au sein de son Plan ministériel de gestion des épisodes de chaleur extrême – version préliminaire du 6 mai 2019, les périodes de chaleur ont un impact sur le réseau de la santé. En effet, lors de la survenue de cet aléa, il est généralement observé une augmentation : des appels au service Info-Santé (811), des personnes admises à l'urgence, des personnes hospitalisées, des personnes transportées par les services ambulanciers ainsi que, dans certains cas, de la morbidité (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2019).

2.3. LES RISQUES ET VULNÉRABILITÉS RÉGIONALES

Le territoire du CIUSSS de la Capitale-Nationale compte 745 000 personnes et couvre une superficie de 18 643 km², incluant les régions de Portneuf et de Charlevoix (Centre intégré de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2018).

Les personnes les plus à risque (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2019) sont :

- Les personnes âgées (plus de 65 ans)
- Les personnes avec des problèmes de santé chronique, tels que cardio-vasculaire
- Les personnes avec des problèmes de santé mentale
- Les personnes avec des limitations physiques
- Les jeunes enfants (0-4 ans)
- Les personnes vivant dans des îlots de chaleur
- Les personnes effectuant des activités exigeantes physiquement, notamment en lien avec leur travail

Les définitions suivantes permettent d'identifier la population connue du réseau sociosanitaire de la Capitale-Nationale :

- **Personnes à risques hébergées et/ou hospitalisées en établissement de santé :** personnes répondant à l'un des critères de vulnérabilité et recevant des soins de santé dans un établissement du réseau de la santé et des services sociaux.
- **Personnes à risque, à domicile, recevant des services d'un établissement de santé :** personnes répondant à l'un des critères de vulnérabilité et recevant des services à domicile d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux. L'autonomie et la mobilité de ces personnes sont variables et devront être évaluées, notamment pour déterminer un type de transport adapté afin de se rendre dans un établissement climatisé.
- **Personnes à risque dépendantes des services de soins à domicile et à mobilité réduite :** personnes répondant à l'un des critères de vulnérabilité et étant dépendantes de services ou de soins à domicile et à mobilité réduite en raison de son niveau d'autonomie et de mobilité, pouvant compromettre leurs déplacements ou leur survie.
- **Personnes à risque inconnues du réseau sociosanitaire de la Capitale-Nationale :** personnes répondant à l'un des critères de vulnérabilité, qui ne sont pas prises en charge, soit hébergées, hospitalisées ou encadrées par des soins ou des services à domiciles d'un établissement de santé (ex. : personne itinérante qui ne reçoit pas de soins ou de services du réseau sociosanitaire public).

En plus de devoir considérer le nombre important de personnes vulnérables au sein de son réseau, le CIUSSS de la Capitale-Nationale gère un nombre élevé d'installations, soit 207. Elles ont toutes des particularités physiques et des affectations distinctes (Centre intégré de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 2018). Ces dernières renvoient à des :

- Centre administratif/Siège social
- Centre de réadaptation (CR)
- Centre d'hébergement (CH)
- Centre jeunesse (CJ)
- Centre local de services communautaires (CLSC)

- Foyer de groupe
- Groupe de médecine de famille (GMF)
- Groupe de médecine de famille désignation réseau (GMF-R)
- Groupe de médecine de famille universitaire (GMF-U)
- Maison de naissance
- Ressource d'assistance continue (RAC)
- Ressource de type familiale (RTF)
- Ressource intermédiaire (RI)
- Atelier de travail
- Centre de jour
- Institut universitaire
- Centre de recherche
- Plateau de travail
- Ressources d'hébergement en dépendance et jeu pathologique
- Salle d'urgence en santé physique
- Salles d'urgence en psychiatrie

Par ailleurs, puisque c'est le CIUSSS de la Capitale-Nationale qui est imputable de délivrer la certification aux Résidences privées pour aînés (RPA), il doit également les encadrer et les orienter face aux traitements des risques de la chaleur pour la santé. Ainsi, dans un objectif de protection de la clientèle vulnérable en communauté, un envoi de recommandations pour la préparation et l'intervention en cas de chaleur dans leurs installations est effectué ainsi que des suivis afin de valider ainsi que recenser les mesures qu'ils ont mises en place.

2.4. LES ANTÉCÉDENTS D'OCCURRENCE

Plusieurs études canadiennes ont souligné l'aggravation des changements climatiques durant les prochaines années, causant notamment des phénomènes météorologiques extrêmes plus nombreux et violents. Pour la région de la Capitale-Nationale, les simulations statistiques prévoient qu'en raison des changements climatiques, les températures moyennes augmentront, d'ici 2080, de 2,5 à 4,1 °C durant les étés (OURANOS) (Gouvernement du Québec – Institut national de santé publique, 2019). Ainsi, il est primordial malgré leur faible occurrence actuelle de se préparer aux changements, à l'imprévisible, et ce, via des mesures de préventions et d'interventions ciblées (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2019).

Depuis 2005, la région de la Capitale-Nationale a subi deux périodes prolongées de chaleur extrême, soit en juillet 2010 et en juillet 2018. Du 5 au 9 juillet 2010, la température maximale dépassait quotidiennement 31 °C (valeur max. = 33 °C). Entre le 2 et le 5 juillet 2018, les températures ont varié entre 30,0 °C et 32,6 °C. Ces deux épisodes ont nécessité la mobilisation du réseau de la santé et de ses partenaires.

Presque qu'à tous les étés, des journées de chaleur ($T^{\circ} \text{ max} \geq 30 \text{ }^{\circ}\text{C}$ et humidex de 40) surviennent dans la région de la Capitale-Nationale. Généralement, la durée de ces épisodes de journée chaude est courte (moins de trois jours).

3. ÉVALUATION DES RISQUES

3.1. LES MESURES EXISTANTES

Plusieurs activités et mesures sont établies au sein de la région de la Capitale-Nationale depuis de nombreuses années afin de prévenir et de protéger la population en lien avec la survenue de l'aléa de la chaleur. Ces dernières peuvent être regroupées sous les sept volets suivants :

Prévention

- Campagne de sensibilisation/éducation sur la chaleur
- Outils informatifs accessibles à tous les employés (courriels, Zone CIUSSS, médias sociaux)
- Affichage des îlots de fraîcheurs des lieux publics ainsi qu'au sein des installations du CIUSSSCN
- Rencontres avec les partenaires
- Collaboration avec les partenaires aux projets en matière d'adaptation et de réduction des impacts des changements climatiques
- Acquisition des connaissances sur les impacts de la chaleur et l'optimisation des mesures d'adaptation

Surveillance et vigie

- Données météorologiques
- Température intérieure des installations
- Données sur les hospitalisations, l'achalandage dans les urgences, les transports ambulanciers, les appels Info-Santé et les décès à l'aide des tableaux de bord de l'Infocentre régionale et de SUPREME
- Appel à la vigilance et à la déclaration des cas et des décès potentiellement liés à la chaleur
- Surveillance de la clientèle vulnérable (appels téléphoniques ou visites à domicile)

Mesures d'adaptation

- Installation de systèmes de climatisation
- Protocoles de déplacement des usagers vers des lieux climatisés
- Augmentation des mesures/possibilités d'hydratation et de rafraîchissement (assurer un accès constant à de l'eau potable)
- Avis envoyé pour le recensement du nombre de dispositifs de circulation d'air (ex. : ventilateurs), de système de climatisation et d'îlots de fraîcheur par installation du CIUSSSCN
- Avis informant la nécessité d'avoir des moyens en place pour bloquer les rayons lumineux (ex. : rideaux) ainsi que des dispositifs de mesure de la température interne des bâtiments

Formation du personnel

- Éducation du personnel sur les risques, symptômes, mesures préventives, actions en cas d'urgence
- Diffusion de l'avis de santé publique destiné aux professionnels du réseau régional de la santé et des services sociaux

Sensibilisation

- Affiches à l'entrée des installations pour sensibiliser les usagers et les employés du CIUSSSCN aux dangers de la chaleur, ainsi que l'importance de s'hydrater
- Affiches à l'entrée des installations mentionnant les îlots de fraîcheur sur place
- Appels à la vigilance et à la collaboration des MRC et partenaires (outils accessibles et/ou distribués, informations sur le site du CIUSSSCN et via les médias sociaux (Facebook/Twitter))

3.2. LE NIVEAU DE RISQUE

Pour ce qui est de l'estimation du niveau de risque de l'aléa associé à la chaleur, ce dernier est établi à partir de sa probabilité d'occurrence, de la gravité de ses conséquences potentielles sur la santé, ainsi que de ses perturbations au niveau du réseau régional de la santé et des services sociaux. Compte tenu de ces éléments énoncés précédemment, ainsi que de sa nécessité de traitement, le niveau de risque de cet aléa est considéré élevé.

4. MESURES RÉGIONALES AU NIVEAU DU TRAITEMENT DES RISQUES

4.1. LES MODALITÉS ET LES RESPONSABILITÉS DU CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE LIÉES À LA GESTION DE L'ALÉA

La section suivante représente l'ensemble des mesures ou des activités mises en œuvre lors des différentes phases de traitement de l'aléa au niveau de la mission Santé coordonnée régionalement par le CIUSSS de la Capitale-Nationale. Plus précisément lors de la période de pré-alerte, alerte, mobilisation/action, démobilisation et rétroaction.

Phase de veille/pré-alerte

Phase	Critères	Tâches	Responsables	Échéancier
Veille		Remplir le formulaire de commande d'outils de prévention du MSSS.	Communications	Mi-avril
		Réviser l'avis de santé publique Chaleur extrême (s'adresse aux professionnels de la santé).	DSPublique	Mi-avril
		Révision de la lettre accompagnant les outils de prévention qui sont délivrés par courrier.	Communications	Mi-mai
		Distribution des outils de prévention ¹ (livraison interne et aux partenaires ²).	Communications ECSCMU	Mi-mai

¹ Affiches, affichettes et feuillets : Campagne *Il fait très chaud*

² Les partenaires sont : la Ville de Québec, l'ORSC (pour le MAMH, MELs, MFA, CPE), le Centre de santé Marie-Paule-Sioui-Vincent (Wendake), l'OMHQ, les CHSLD privés et les RPA.

Phase	Critères	Tâches	Responsables	Échéancier
		<p>Diffuser la version électronique des outils de prévention sur la Chaleur extrême au sein du réseau de la santé de la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux membres du CTSC • aux agents de liaison des programmes clientèle • à l'agent de liaison RNI-RTF • aux coordonnateurs locaux de sécurité civile des CHSLD privés et des RPA • etc. <ul style="list-style-type: none"> • médecins spécialistes • médecins généralistes • cliniques médicales privées • cliniques médicales réseau • cliniques médicales affiliées • cliniques médicales spécialisées • groupes de médecine familiale • pharmaciens 	<p>ECSCMU</p> <p>ECSCMU DSPublique (les listes de distribution sont celles validées par l'équipe Maladies infectieuses de la DSPublique)</p>	<p>Mi-mai</p>
		Mettre à jour le tableau de bord pour la vigie sanitaire.	Ressources informationnelles DSPublique	Mi-mai (si requis)
		Préparer le site Internet du CIUSSS (avec les liens utiles).	Communications	Mi-mai
		Réviser les moyens et le contenu de la communication destinée aux organismes communautaires qui seront utilisés advenant une alerte ou une mobilisation.	Relations médias DSPublique ECSCMU	Mi-mai

Phase	Critères	Tâches	Responsables	Échéancier
Veille (SUITE)	T° normales de saison	Réviser les outils pour chacune des phases de la procédure, les recommandations pour les clientèles vulnérables et les mesures de prévention pour le personnel (objectif : leur protection).	ECSCMU Communications RH DSPublique	Mi-mai
		Surveiller les données météorologiques (données d'ECCC et de l'INSPQ).	DSPublique	Mi-mai
		Procéder à l'envoi de l'outil « EN PRÉVISION DES TEMPÉRATURES CHAUDES » à tous les employés du CIUSSS.	ECSCMU	Mi-mai
Pré-alerte	ECCC annonce une journée de chaleur (30 °C et indice humidex de 40)	Surveiller étroitement les données météorologiques (données d'ECCC et de l'INSPQ). Informer l'ECSCMU lorsque les critères sont atteints ³ .	DSPublique	
		Décider de la stratégie de communication. Informer le MSSS et le CISSS de Chaudière-Appalaches avant l'envoi.	DSPublique Relations médias ECSCMU	
		Diffuser l'information au CTSC, à la Ville de Québec, à l'ORSC ⁴ et au CISSS de Chaudière-Appalaches.	ECSCMU	
		Procéder à l'envoi de l'outil ⁵ « PRÉ-ALERTE » à tous les employés du CIUSSS avec la mention « URGENT ».	ECSCMU	

³ En cas de non-réponse, appeler la garde régionale de sécurité civile.

⁴ L'ORSC assurera la liaison avec les autres municipalités.

⁵ Doit être joint : recommandations pour les clientèles vulnérables, mesures de prévention pour le personnel et l'avis de santé publique.

Phase d'alerte

Phase	Critères	Tâches	Responsables	Échéancier
Alerte	<div style="border: 1px solid orange; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Jour 1 (critère atteint)</p> <p>ECCC prévoit 3 jours consécutifs de chaleur extrême (31°C le jour, 18°C la nuit, indice humidex de 37)</p> </div> <div style="border: 1px solid gray; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Jour 1</p> </div>	Surveiller étroitement les données météorologiques (données de l'ECCC). Informer l'ECSCMU que les critères sont atteints ⁶ .	DSPublique	
		Surveiller étroitement les données de vigie sanitaire et valider l'information auprès du CTSC.	DSPublique	
		Décider de la stratégie de communication. Informer le MSSS et les CISSS/CIUSSS des régions limitrophes de la diffusion d'une communication à la population.	Relations médias DSPublique ECSCMU	
		<p>Prévoir une conférence du CTSC (si nécessaire).</p> <p>Fournir de l'information sur la situation aux partenaires (déclencher la phase alerte de façon officielle via l'envoi d'un communiqué aux partenaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ville de Québec • ORSC pour les M/O et l'ensemble des municipalités de la région de la Capitale-Nationale • Le comité de direction du CIUSSS • MSSS • CCSC et entreprises ambulancières • CISSS de Chaudière-Appalaches <ul style="list-style-type: none"> • agents de liaison des programmes clientèles • agents de liaison RNI-RTF • coordonnateurs locaux de sécurité civile des CHSLD privés et des RPA 	ECSCMU ECSCMU CTSC	

⁶ En cas de non-réponse, contacter la garde régionale de sécurité civile.

Phase	Critères	Tâches	Responsables	Échéancier
		Les organismes communautaires par le 211.		
		Procéder à l'envoi de l'outil ⁷ « ALERTE » à tous les employés du CIUSSS avec la mention « URGENT ».	ECSCMU	
Alerte (SUITE)	Jour 2	Surveiller étroitement les données météorologiques (données d'ECCC et de l'INSPQ).	DSPublique	
		Surveiller étroitement les données de vigie sanitaire et valider l'information auprès du CTSC.	DSPublique	
		Convoquer les conférences téléphoniques (2) selon les besoins. Pour le jour 3, s'il y a une prolongation de la situation de chaleur extrême selon les prévisions météorologiques : <ul style="list-style-type: none"> • Avant-midi : Ville de Québec, ORSC, Relations Médias, Communications, DSPublique • Avant-midi : CTSC 	ECSCMU	
		Faire un état de situation aux CISSS/CIUSSS des régions limitrophes.	ECSCMU	
		Participer à la conférence téléphonique du MSSS.	ECSCMU DSPublique	(si requis)

⁷ Doit être joint : recommandations pour les clientèles vulnérables, mesures de prévention pour le personnel et l'avis de santé publique.

Phase	Critères	Tâches	Responsables	Échéancier
		<ul style="list-style-type: none"> • Avant-midi : Ville de Québec, ORSC, Relations Médias, Communications, DSPublique • Avant-midi : CTSC 		
		Faire un état de situation aux CISSS/CIUSSS drd régions limitrophes.	ECSCMU	
Mobilisation/ action (SUITE) <u>À la suite d'un consensus du CTSC</u>		Valider les besoins de l'ORSC dans la mobilisation des partenaires municipaux autres que la Ville de Québec.	ECSCMU	
		Relayer les informations concernant la Ville de Québec (si pertinent).	Communications DSPublique (pour Info-Santé/Social)	
		Déterminer la fréquence des conférences téléphoniques avec : <ul style="list-style-type: none"> • Ville de Québec et l'ORSC • CTSC 	ECSCMU	
		Surveiller étroitement les données de vigie sanitaire et valider l'information auprès du CTSC : <ul style="list-style-type: none"> • CH (patients sur civière et patients ambulatoires) • Décès (CHSLD, CH, urgences) • Transport ambulancier • Absentéisme au sein du personnel du CIUSSS • GMF – CRQ - clinique médicale • Patients déjà hospitalisés ou hébergés dont la condition générale se détériore 	DSPublique	
		Émettre les informations au rythme requis en concertation avec la DSPublique, l'ECSCMU et, au besoin, la Ville de Québec et le MSSS.	Relations médias	
		Tenir des conférences de presse selon les besoins.	Relations médias Porte-parole DSPublique	(si requis)

Phase	Critères	Tâches	Responsables	Échéancier
		<ul style="list-style-type: none"> • Envisager le passage aux services essentiels • Procéder à des bilans • Anticiper les actions à poser si la problématique perdure. 	CTSC	
Mobilisation/ action (SUITE) <u>À la suite d'un consensus du CTSC</u>		Tenir informés les partenaires externes et internes impliqués de l'évolution de la situation (via l'envoi d'un communiqué officiel aux partenaires).	ECSCMU	

Phase de démobilisation

	Critères	Tâches	Responsables	Échéancier
Démobilisation <u>À la suite d'un consensus du CTSC</u>	Retour aux T° normales de saison et à la suite d'une évaluation du risque par la DSPublique	Informers les partenaires externes et internes impliqués du retour à la normale de la situation météorologique (via l'envoi d'un communiqué officiel aux partenaires).		
		Anticiper les actions à poser si un épisode de chaleur extrême survient à nouveau durant l'été.	ECSCMU	
		Procéder à l'envoi de l'outil « DÉMOBILISATION » à tous les employés du CIUSSS.	ECSCMU	

Phase de rétroaction

	Critères	Tâches	Responsables	Échéancier
Rétro-action <u>Lorsque l'événement est terminé</u>		Procéder à des rétroactions avec l'ensemble des équipes qui ont été impliquées.	CTSC	
		Procéder à des rétroactions en collaboration avec : <ul style="list-style-type: none"> • CTSC • Partenaires régionaux • ORSC • Ville de Québec • MSSS 	ECSCMU	
		Évaluer les bilans des rétroactions et intégrer le concept d'amélioration continue pour les prochains épisodes de chaleur extrême.	ECSCMU	

4.2. LES RÔLES DES DIFFÉRENTS VOILETS ET ACTEURS AU SEIN DE LA STRUCTURE DE SÉCURITÉ CIVILE RÉGIONALE

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale assure une garde régionale de 24 heures par jour, 7 jours sur 7. Aussi, lors d'un aléa, le comité tactique de sécurité civile (CTSC) est déployé lors de la phase intervention.

Voici de manière plus concise le traitement d'une situation de chaleur regroupé selon les quatre dimensions de sécurité civile au niveau de la région de la Capitale-Nationale :

Prévention

Personnes concernées	Responsabilités
Santé publique	<ul style="list-style-type: none">• Préparer une campagne de sensibilisation.• Collaborer avec les partenaires aux projets en matière d'adaptation et de réduction des impacts des changements climatiques
Sociosanitaire spécifique	<ul style="list-style-type: none">• Communiquer les outils de la campagne de sensibilisation aux RI-RTF, RPA, CHSLD privés conventionnés, etc.
Communications/relations médias	<ul style="list-style-type: none">• Commander les outils de prévention du MSSS• Mettre à jour le site Internet (Zone CIUSSS) en lien avec les informations sur l'aléa.
Clientèles vulnérables (DSMD, DITSADP, DJ, DPJ, SAPA)	<ul style="list-style-type: none">• Élaborer une liste de toutes les mesures ou activités par type de clientèle vulnérable (DSMD, DITSADP, DJ, DPJ, SAPA) à instaurer en cas de la survenue de l'aléa, et ce, en fonction de leurs besoins spécifiques.• Tenir à jour la liste des clientèles vulnérables.
Services techniques	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer de la fonctionnalité des climatiseurs dans l'établissement (vérification et maintenance).• Cibler et s'assurer de la fonctionnalité des îlots de fraîcheur (haltes climatisées) pour la clientèle vulnérable, les usagers et les employés.

Préparation

Personnes concernées	Responsabilités
Directeurs	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que les gestionnaires prennent connaissance de la procédure.
Gestionnaires	<ul style="list-style-type: none">• Communiquer l'actuelle procédure à leurs équipes.• S'assurer de l'accessibilité à des îlots de fraîcheur et des moyens de rafraîchissement pour les membres de leurs équipes.• Effectuer un suivi des besoins et des commandes au niveau des outils de rafraîchissement disponibles pour les membres de leur équipe (ex. : ventilateur).
Employés	<ul style="list-style-type: none">• Consulter l'actuelle procédure ainsi que l'ensemble des informations sur l'aléa diffusées sur les différentes plateformes.
Santé publique	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer de la fonctionnalité du tableau de bord de l'Infocentre régional pour la vigie sanitaire.• Surveiller les données météorologiques et de vigie sanitaire qui mèneront, au besoin, au déploiement de la phase d'intervention.• Acquisition de connaissances au regard des impacts sanitaires de la chaleur• Élaboration et mise à jour de l'avis de santé publique• Collaboration à l'élaboration et la mise à jour des communiqués de presse et du site web• Collaboration à l'élaboration d'autres outils de communications
Sociosanitaire spécifique	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer de l'établissement d'un plan de mesures d'urgence dans chacune des RPA sur le territoire en lien avec l'aléa.
Communications/relations médias	<ul style="list-style-type: none">• Distribuer les outils de prévention (interne et externe).• Diffuser l'avis de santé publique et les outils de prévention aux acteurs du réseau.
Clientèles vulnérables (DSMD, DITSADP, DJ, DPJ, SAPA)	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer de la diffusion de la liste des îlots de fraîcheur (haltes climatisées) pour les clientèles vulnérables.• Identifier les moyens de rafraîchissement pouvant être offerts à la clientèle vulnérable• Commander les moyens de rafraîchissement pouvant être offerts à la clientèle vulnérable.• Distribuer la liste qui recense les types de moyens utilisés en fonction des clientèles (ex. : Santé mentale).• Établir une liste des personnes issues des clientèles vulnérables afin de pouvoir localiser la proportion de ces dernières sinistrées rapidement.

Personnes concernées	Responsabilités
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les employés de leurs droits, des recours possibles ainsi que des procédures à entreprendre en cas d'incident ou de manquement à leurs conditions de travail inscrites dans leur convention collective causés par la survenue de l'aléa.
Logistique	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les employés et les usagers ont un accès constant à de l'eau potable. • Déterminer des moyens de livraison des divers articles pouvant être offerts lors de la survenue de l'aléa. • Commander des ventilateurs ou autres outils selon les besoins.
Services techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une liste de dénombrement des moyens techniques fonctionnels dans les installations utilisés en lien avec la chaleur (ex. : climatisation).
Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer au CTSC comment isoler les dépenses liées à cet aléa.

Intervention

Personnes concernées	Responsabilités
ECSCMU	<ul style="list-style-type: none"> • Déployer le CTSC. • Coordonner le déploiement des activités liées au traitement des risques pour la santé de la chaleur. • Faire des liens avec les partenaires afin de les tenir informés de l'évolution de la situation. • Informer les partenaires internes et externes de l'évolution de la situation en lien avec le déploiement de différentes phases.
Directeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Libérer les responsables de volets.
Gestionnaires	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que les rôles et les responsabilités sont respectés. • Rendre disponibles les rafraîchissements (ex. : pichets d'eau). • S'assurer que les directives émises par les RH sont respectées. • Rapporter toute situation problématique au CTSC.
Employés	<ul style="list-style-type: none"> • Rapporter à son gestionnaire tous les événements inappropriés ou les accidents survenus dans le cadre d'un épisode de chaleur.
Soins infirmiers	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les mesures pour se préparer à faire face à une augmentation des consultations médicales.

Personnes concernées	Responsabilités
Santé publique	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller étroitement les données météorologiques et de vigie sanitaire (incluant les consultations médicales et les décès). • Adapter les messages à diffuser à la population en fonction de la situation et des publics à rejoindre. • Répondre aux demandes d'avis des partenaires.
Sociosanitaire spécifique	<ul style="list-style-type: none"> • Contacter régulièrement les ressources afin de faire des suivis. • Repérer, évaluer, orienter et prendre en charge les personnes sinistrées qui ont une condition particulière en lien avec l'aléa.
Psychosocial	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les mesures et le personnel afin d'intervenir selon les besoins. • Offrir un accès téléphonique rapide à une consultation psychosociale 24/7.
Communications/relations médias	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre de l'information actuelle aux employés issus de tous les volets, et ce, de manière continue.
Clientèles vulnérables (DSMD, DITSADP, DJ, DPJ, SAPA)	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de la bonne distribution et gestion des moyens de rafraîchissement offerts à la clientèle vulnérable. • Surveiller de manière accrue les personnes issues de la clientèle vulnérable et, au besoin, les prendre en charge dans les installations du CIUSSS de la Capitale-Nationale.
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Informer les employés de leurs droits, des recours possibles ainsi que des procédures à entreprendre en cas d'incident ou de manquement à leurs conditions de travail inscrites dans leur convention collective causés par la survenue de l'aléa.
Logistique	<ul style="list-style-type: none"> • Distribuer les moyens de rafraîchissement selon les besoins.
Services techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre disponibles les îlots de fraîcheur (haltes climatisées) dans les installations du CIUSSS de la Capitale-Nationale ainsi que les lieux publics. • Veiller à la bonne fonctionnalité de tous les endroits climatisés (surveillance et maintenance).

Rétablissement

Personnes concernées	Responsabilités
ECSCMU	<ul style="list-style-type: none">• Coordonner le soutien à plus long terme.• Informer le CTSC de la nécessité de faire des rétroactions au besoin.• Regrouper les bilans dans un objectif d'émettre des recommandations pour l'amélioration continue des pratiques.
Gestionnaires	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que les recommandations prises lors des rétroactions puissent s'actualiser.• Orienter les bilans et les transmettre à l'ECSCMU.
Santé publique	<ul style="list-style-type: none">• Faire le bilan des impacts sanitaires.
Soins infirmiers	<ul style="list-style-type: none">• Déployer du soutien à plus long terme selon les besoins des personnes touchées par l'aléa.
Psychosocial	<ul style="list-style-type: none">• Déployer du soutien à plus long terme selon les besoins des personnes touchées par l'aléa.
Communications/ relations médias	<ul style="list-style-type: none">• Procéder à des bilans avec les équipes de son volet.• Transmettre les veilles médiatiques postaléa au CTSC.
Clientèles vulnérables (DSMD, DITSADP, DJ, DPJ, SAPA)	<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que des activités de soutien à plus long terme, selon les besoins, sont fournies et accessibles à leurs types de clientèle.

CONCLUSION

De nombreux enjeux englobent le traitement et la gestion des risques liés aux épisodes de chaleurs. On les retrouve plus particulièrement au niveau du partage efficace et adapté des rôles et des responsabilités entre les différents acteurs du réseau de la santé et des services sociaux, de la diffusion d'informations actuelles sur l'aléa, de l'efficacité des communications, de la synergie des pratiques ainsi que de l'accessibilité et de l'évaluation des ressources. Le *Plan régional Chaleur extrême* se veut donc un guide pour la région de la Capitale-Nationale afin de traiter de manière optimale les risques de la chaleur pour la santé de sa population, axée sur la qualité, la performance, la sécurité et l'innovation.

RÉFÉRENCES

- ☞ Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, direction adjointe des communications. (2018). Bilan des actions de communication, chaleur accablante, juin 2018, *document inédit*.
- ☞ Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique. (2019). Procédure liée à la chaleur accablante ou extrême, *document inédit*.
- ☞ Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, par Déry, L. et Duchesne, J.-F. (2019). Plan régional – Événements climatiques hivernaux extrêmes, *document inédit*.
- ☞ Gouvernement du Québec, Organisation de la sécurité civile du Québec (2019). Plan national de la Sécurité civile – février 2019, *document inédit*.
- ☞ Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale - Direction des affaires médicales, universitaires et hospitalières. (2008). Plan régional de chaleur accablante - mission santé (PRCA-MS) - région de la Capitale-Nationale - 2008, <http://www.santecom.qc.ca/bibliothequevirtuelle/hyperion/9782896160358.pdf>.
- ☞ Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud de l'île de Montréal. (2018). Chaleur accablante ou extrême 2018 : Plan régional de prévention et de protection et Guide à l'intention des établissements de santé, repéré à https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/9782550757948.pdf.
- ☞ Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux de la Capitale-Nationale, (2018). Portrait général, repéré à <https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/portrait-ciusss-capitalenationale.pdf>
- ☞ Gouvernement du Québec, Institut national de santé publique (2019). Changements projetés par région sociosanitaire, repéré à <http://www.monclimatmasante.qc.ca/par-région-sociosanitaire.aspx#rss03>
- ☞ Gouvernement du Québec – Publications Québec, Légis Québec. (2019). Loi sur la sécurité civile, repérée à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showDoc/cs/S-2.3?&digest>.
- ☞ Gouvernement du Québec – Publications Québec, Légis Québec. (2019). Loi sur la santé publique, repérée à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/S-2.2>.
- ☞ Gouvernement du Québec – Publications Québec, Légis Québec. (2019). Loi sur la santé et les services sociaux, repérée à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/S-4.2>.
- ☞ Gouvernement du Québec – Publications Québec, Légis Québec. (2019). Loi sur la santé et la sécurité au travail, repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/S-2.1>.

- 🔗 Gouvernement du Québec – Publications Québec, Légis Québec. (2019). Règlements sur la santé et la sécurité au travail, repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/S-2.1,%20r.%2013>.
- 🔗 Gouvernement du Québec – Santé Montréal (2019). Effets de la chaleur sur la santé, repéré à <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/effets-de-la-chaleur-accablante-et-extreme-sur-la-sante/>

ANNEXE

Pour consulter tous les documents et les outils de communication, rendez-vous au ciussscn.ca/preventionchaleur.

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale**

Québec 